

L'administration territoriale

Dans la constitution de notre pays, la collectivité territoriale décentralisée est définie comme moyen de bien cerner tous les citoyens malagasy et de les faire participer à la vie communautaire. Ainsi, le territoire malagasy est divisé en 23 régions, 1695 communes urbaines et rurales. Chaque commune est divisée en Fokontany : une réunion de quelques quartiers avoisinants.

Ce dernier est plus proche de la population. Il est dirigé par le chef Fokontany qui travaille avec ses collaborateurs. Il est chargé de délivrer des certificats sur la vie quotidienne des habitants tels que le certificat de vie, le certificat de célibat et le certificat de résidence. Le Fokontany coordonne des services publics comme le ramassage des ordures dans chaque quartier, il organise des balayages en commun. Il résout les problèmes sociaux tels que les conflits entre voisins ou même dans les ménages. Il aide à la vente des PPN actuellement appelé « Tsena Mora » organisé par l'Etat où ces produits sont vendus moins chers. Chaque famille a son propre carnet du Fokontany où est marqué les renseignements concernant les membres de la famille ainsi que la participation à la vie sociale du Fokontany. Financièrement, il dépend de la cotisation des familles qui y habitent, d'une certaine somme d'argent à payer contre la délivrance des certificats et de la subvention de l'Etat. Etant proche de la population, il est en collaboration avec la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) pour l'élaboration, le renouvellement de la liste électorale, de la distribution des cartes électorales.



Après le Fokontany c'est la commune qui s'occupe administrativement de la population. Elle est dirigée par le maire qui est l'officier d'Etat civil. Il enregistre et délivre les actes d'état civil tel que l'acte de naissance, l'acte de mariage, l'acte de décès, l'acte de notoriété. Elle légalise les signatures. Dans les communes rurales, elle s'occupe des CIN (Carte d'Identité Nationale). Elle coordonne la vie publique comme la sécurité avec la police communale, les marchés. Elle délivre également les permis de construire et reçoit les impôts fonciers, mobiliers et immobiliers. Elle prend en charge les transactions au sein de la commune comme la vente des bœufs, de terrains, de maisons... Le maire est responsable du développement de sa commune. Aussi, il a des rôles très importants. Il travaille en étroite collaboration avec les conseillers.



Un bureau du Fokontany

Justement, le 27 Novembre dernier, les Malagasy sont, une fois de plus, appelés aux urnes pour les élections communales / municipales afin d'élire les maires et leurs conseillers. Sur les 1695 communes, 6.675 sont candidats comme maires ; 45 communes ont seulement un candidat, 8 communes n'ont pas de candidat conseiller. Les élections communales et municipales sont très importantes pour le développement direct de chaque commune : ce sont des élections de proximité.

Pendant la campagne électorale du 5 au 25 Novembre, les candidats et leurs partisans sont très actifs. Ils font du porte à porte, visitent les Fokontany promettant de s'occuper du problème de l'approvisionnement en eau, un problème

majeur de chaque Fokontany car l'eau à domicile n'est pas pour le commun des Malagasy. Un Fokontany compte seulement 2 à 5 points d'eau. Il faut faire la queue des heures et des heures pour avoir la quantité nécessaire journalière de chaque famille. Ils disent également qu'ils vont s'occuper des ruelles inondées pendant la saison de pluie, des canaux d'évacuation des eaux usés. Ils assurent qu'ils vont se charger de la sécurité, de la distribution des places dans les marchés du Fokontany afin d'éliminer les marchands des rues. Ils affirment qu'ils se portent garant de la propreté avec la bonne gestion de la collecte des ordures. Certains

candidats distribuent des t-shirts, paient des artistes pour des clips et des chants de propagande, s'invitent dans les plateaux des chaînes de télévision et de radio afin d'expliquer leurs programmes. Leurs photos sont publiées dans plusieurs journaux. Les derniers jours de la propagande, les candidats maires et conseillers organisent des carnivals, des spectacles avec des artistes réputés.

Enfin, le jour de l'élection, à savoir le 27 Novembre dernier, les 10 millions d'électeurs ne sont pas assidus. Au niveau national, le taux de participation est seulement 30%. Durant les autres élections successives, ce taux de participation ne cesse de diminuer : 58% aux présidentielles, 40% à la législative. Pour la capitale, il est catastrophique, en moyenne 20%. Dans certains bureaux de vote comme dans le Fokontany d'Ambohipo du 2^e arrondissement, il est seulement de 10%. Des observateurs nationaux des élections tels que l'observatoire SAFIDY ou le KMF/CNOE et internationaux par exemple l'Union Européenne ont suivi l'élection. Ils ont constaté de petites imperfections. La CENI, première responsable de l'élection, a déclaré que l'élection s'est déroulée dans le calme sans incident grave : seuls 20 bureaux de vote ont fait l'objet d'anomalies. Mais ce faible taux de participation annonce déjà que les futurs maires et conseillers sont mal élus.



Jour de vote

Plusieurs causes sont liées à cette situation. Le jour de l'élection était un jour chômé et payé, les Malagasy préfère faire la grasse matinée, se reposer. Les moins aisés qui doivent chercher de quoi manger quotidiennement, ne pensent même pas à l'élection. Beaucoup de Malagasy n'ont plus confiance aux politiciens et à leurs promesses. Ils ne sont pas conscients de l'importance de l'élection. En tout cas, l'éducation citoyenne est encore minime dans notre pays. Le résultat provisoire est proclamé au plus tard le 16 Décembre prochain par la CENI des chefs-lieux des 6 provinces de Madagascar. Mais le résultat officiel sera annoncé avant le 14 Janvier 2020 par le Tribunal Administratif.



Les candidats dans la capitale

Provisoirement, dans la capitale, les scores réalisés par les candidats du partisan de l'ancien président RAVALOMANANA et de l'actuel président sont serrés. Il faut remarquer, que ces derniers temps, le maire de la capitale devient le président de la république. C'était le cas de RAVALOMANANA, maire d'Antananarivo au temps du président RATSIRAKA et également le sort de RAJOELINA, officier d'Etat civil de notre capitale pendant la gestion de RAVALOMANANA. Sa femme, Lalao RAVALOMANANA était la maire sortante. Pendant 4 ans, elle était la première responsable de la capitale, c'est-à-dire au temps du président Hery RAJAONARIMAMPINANINA. Comme ses prédécesseurs, elle a eu du mal à collaborer avec le pouvoir central n'étant pas du même parti politique. Aussi, des tananariviens pensent que pour le bien de la capitale, il vaut mieux voter pour le candidat du pouvoir. Qui sera le patron d'Antananarivo ? La réponse est pour le mois de Janvier 2020.

Edmine et Michel.